

DEFINITIONS

FIGURES

Chapitre 7: (PARTIE 1)

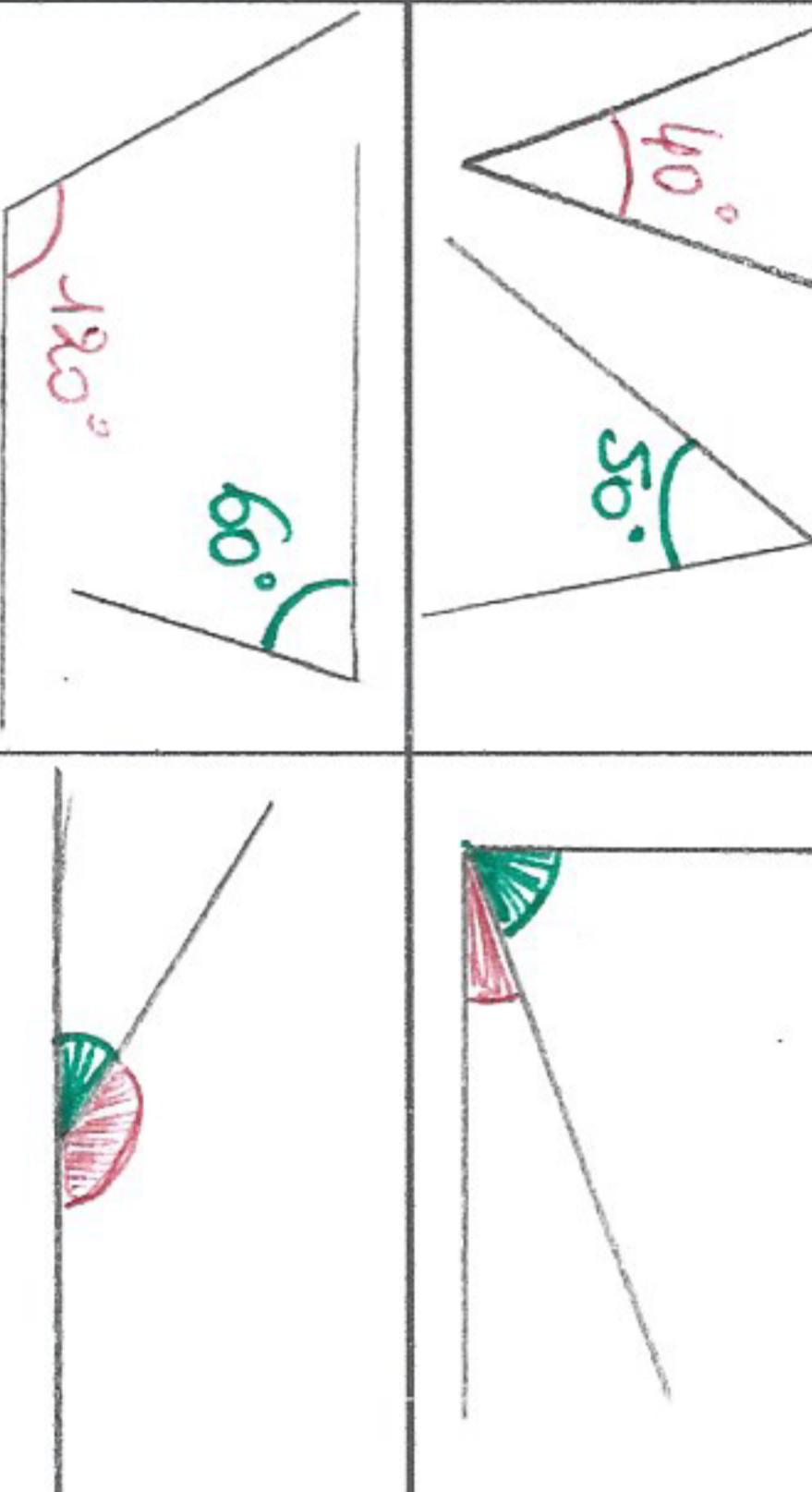
ANGLES

Deux angles sont **adjacents** lorsque :

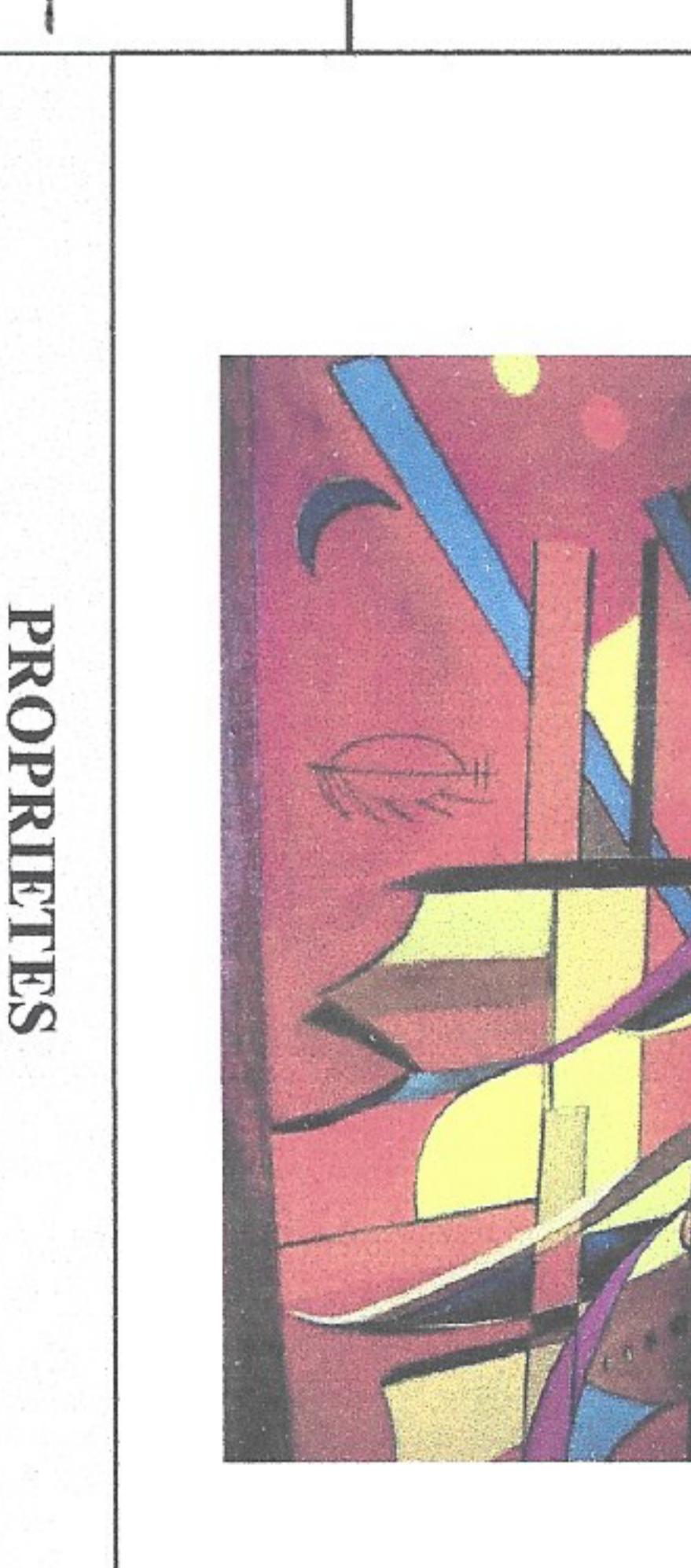
- ils ont le même **sommet** ;
- ils ont un **côté commun** ;
- ils sont de part et d'autre de ce côté commun.



Deux angles sont **complémentaires** lorsque **leur somme est égale à 90°**.



Deux angles sont **supplémentaires** lorsque **leur somme est égale à 180°**.



PROPRIETES

Deux angles sont **opposés par le sommet** sont deux angles :

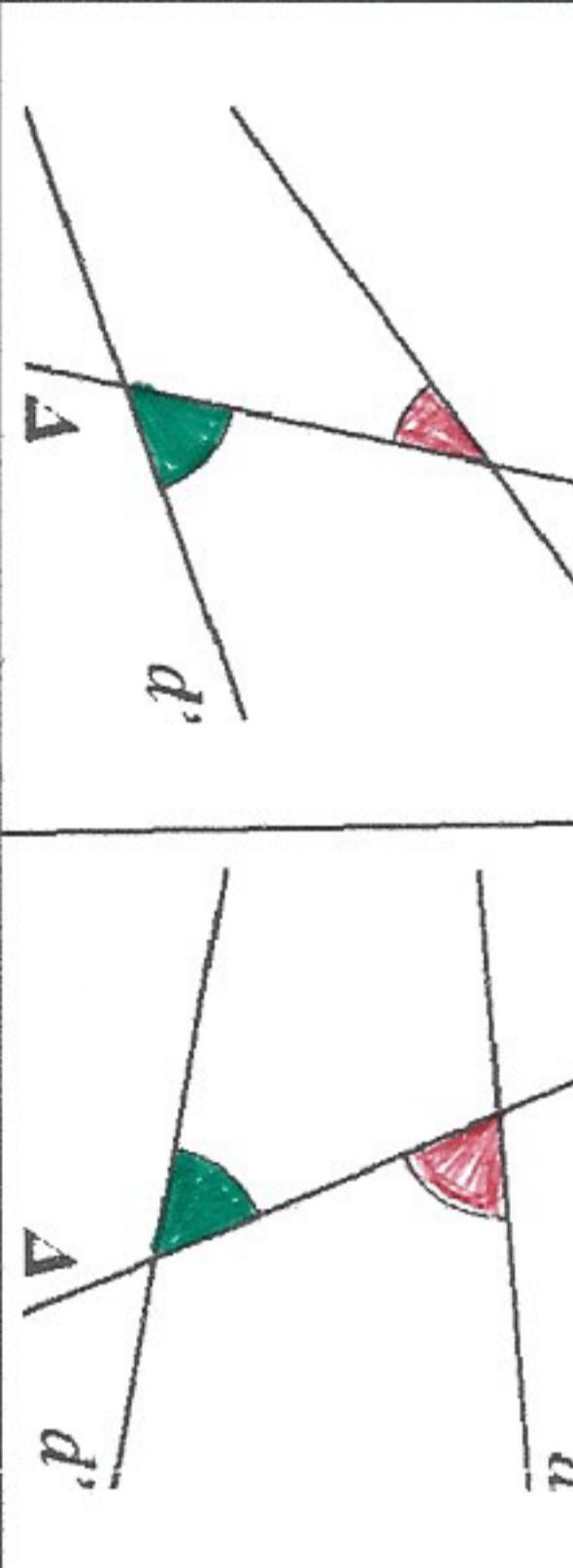
- qui ont le même **sommet** ;
- dont les côtés sont dans le prolongement l'un de l'autre.



Si deux angles sont opposés par le sommet alors **ils ont la même mesure**.

Deux angles sont **alternes-internes** lorsqu'ils sont situés :

- **de part et d'autre** de la sécante (Δ) ;
- **entre** les droites (d) et (d').

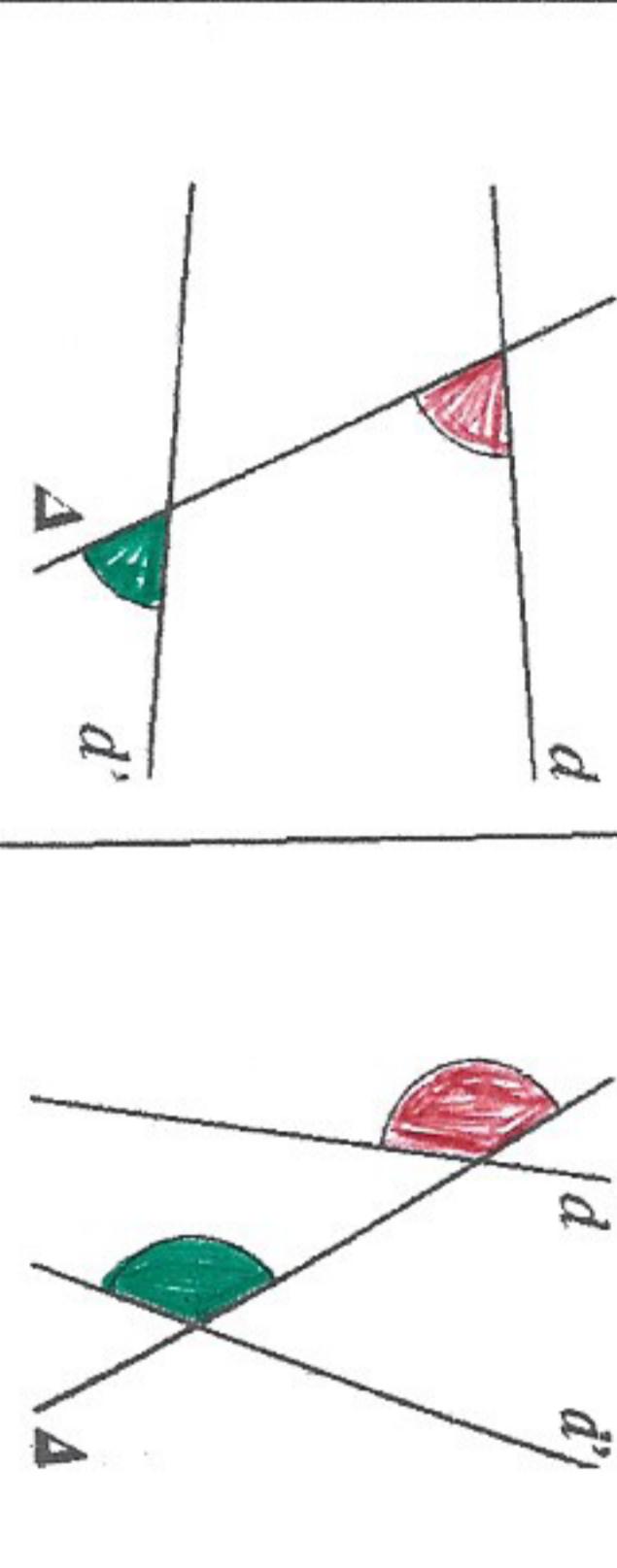


Si deux angles alternes-internes sont formés par deux parallèles alors ils ont **la même mesure**.

Si deux angles alternes-internes ont la même mesure alors ils sont formés par des droites **parallèles**.

Deux angles sont **correspondants** lorsqu'ils sont situés :

- d'un même **côté** de la sécante (Δ) ;
- l'un **entre** les droites (d) et (d'), l'autre **à** **l'extérieur** des droites (d) et (d')



Si deux angles correspondants sont formés par deux parallèles alors ils ont **la même mesure**.

Si deux angles correspondants ont la même mesure alors ils sont formés par des droites **parallèles**.

